

Par J.C. DUMORT

Récolte de Foins au Cimetière

Depuis la confiscation des biens d'Eglise, la récolte du foin du cimetière, appelé le plus souvent champ de repos, constitue une ressource notable pour les communes. Elle est mise aux enchères. Par exemple le 5 prairial an IV (24 mai 1796), la coupe du foin du champ de repos de Chaingy est adjugée cent cinquante et une livres. On trouve plusieurs indications d'adjudication du foin du cimetière pour les trois communes du canton. En messidor an IV, l'adjoint municipal de Saint-Jean dresse procès-verbal comme quoi des habitants non autorisés ont coupé le foin du cimetière. Le manque à gagner pour le canton est de quatre cent livres. L'administration municipale a été indulgente et n'a pas déposé plainte. Six mois plus tard, un de ses membres s'en indigne et déclare « *votre humanité vous a suscité des mesures de douceur contre ceux qui ont enlevé le foin du champ de repos de Saint-Jean-de-la-Ruelle parce que vous avez cru que ce délit avait été l'effet de l'erreur et non celui de la malveillance. Le silence qu'ils ont gardé jusqu'alors vous prouve assez le contraire et je pense que de laisser cette faute impunie ce serait en autoriser de nouvelles* ». Il obtient que l'administration mette l'affaire entre les mains du juge de paix.

Les cimetières étaient mal entretenus : les murs de clôture étaient effondrés et les cimetières étaient fréquentés par les chiens errants et les loups¹.

¹ Voir à ce propos le paragraphe de ce chapitre consacré aux loups.